établissement
public de santé de
Ville-Evrard
spécialisé en santé mentale
Seine-Saint-Denis

VILLE-EVRARD

FORMATION

CATALOGUE 2023

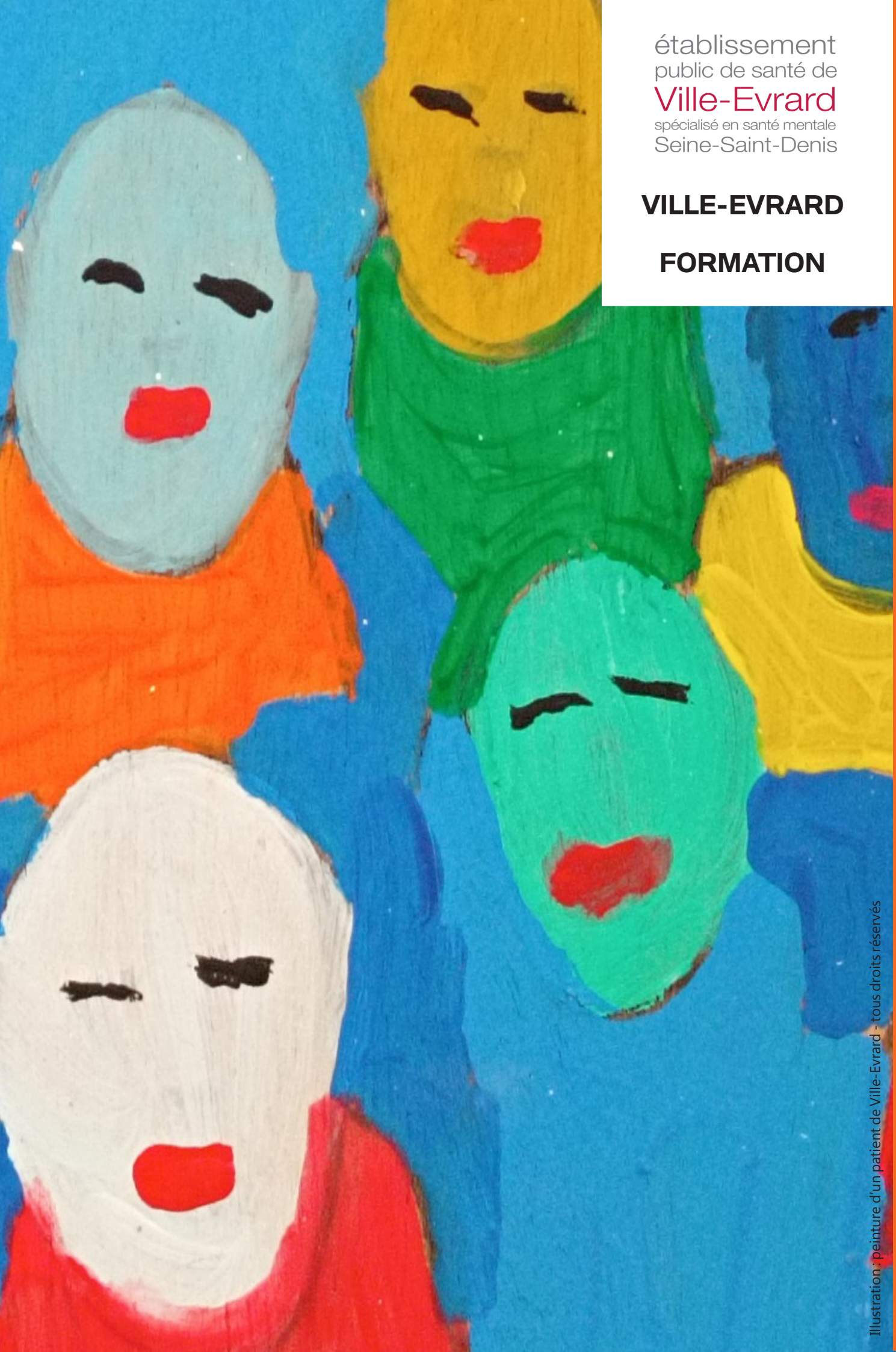

Illustration : peinture d'un patient de Ville-Evrard - tous droits réservés

A l'issue d'un diagnostic réalisé dans le cadre du projet territorial de santé mentale 93 (PTSM 93) qui a montré d'importants besoins de formation en santé mentale sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, Ville-Evrard a développé un dispositif spécifique pour répondre aux attentes et besoins identifiés.

Cette offre est proposée à l'ensemble des acteurs du département, qu'ils appartiennent au champ du médico-social, du social ou du sanitaire.

Dans le cadre de notre premier catalogue de formation en 2022, nous avons promu des actions dispensées par nos professionnels et valorisé leurs connaissances et pratiques professionnelles.

Ce nouveau catalogue s'étoffe cette année de propositions telles que l'ethnopsychiatrie : initiation, la pratique en zoothérapie de l'âne et la sensibilisation à l'éthique soignante en santé mentale.

Ces formations sont l'occasion de développer une culture partagée et d'interconnaissance, et enrichiront de futures collaborations.

Fédérer les acteurs de la formation en santé mentale pour répondre aux besoins du territoire, et mettre en place un centre de formation territorial sont nos objectifs pour les années à venir.

Nous espérons que ces propositions répondront pleinement à vos attentes et vous souhaitons de bonnes formations.

Cécilia BOISSERIE Directrice	**Noël POMMEPUY** Président de la CME

Les formations proposées dans ce catalogue ont été choisies par une commission pluri-professionnelle afin de répondre aux besoins de formation en santé mentale des acteurs du département quel que soit leur champ d'intervention (médico-social, social ou sanitaire).

Ce dispositif, amené à s'enrichir progressivement, a pour ambition de répondre aux nombreux besoins non pourvus des différents acteurs qui prennent en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Il s'adaptera dans les années à venir aux besoins et évolutions des différents professionnels.

Nous avons à cœur de mettre à votre disposition des actions de formation construites par des professionnels expérimentés en santé mentale.

Nous espérons que ce nouveau catalogue de formation répondra à vos attentes et vos besoins.

L'équipe du service de la formation et moi-même restons à votre écoute pour développer et mettre à votre disposition de nouvelles actions de formation.

Gaëlle ZANTMAN
Directrice des ressources humaines

SOMMAIRE

05 Qui sommes-nous ?
Nos valeurs et notre pédagogie à votre service
Nos engagements

08 **Action sociale**
Action sociale et santé mentale

10 **Addictologie**
Addiction, du repérage à la prise en charge

12 **Autisme**
Sensibilisation aux différents outils d'évalution diagnostic de l'autisme
Le travail en institution acueillant des patients autistes

14 **Communication**
Formation à la rédaction d'articles scientifiques

15 **Douleur**
La douleur en santé mentale : le rôle du soignant

16 **Ethique**
Sensibilisation aux notions d'éthique soignante

18 **Ethnopsychiatrie**
Ethnopsychiatrie : initiation

19 **Médiation**
Pratique en zoothérapie de l'âne

20 **Qualité et gestion des risques**
Déclaration et analyse des évènements indésirables

21 **Réhabilitation psychosociale**
La réhabilitation psychosociale : initiation

22 **Les violences**
Auteurs d'infraction à caractère sexuel adultes
Auteurs d'infraction à caractère sexuel adoslecents

QUI SOMMES-NOUS ?

Ville-Evrard formation dispense à la fois des formations de santé mentale à destination du secteur sanitaire, médico-social et social, et de la formation professionnelle continue auprès des agents de l'établissement public de santé de Ville-Evrard.

Cette appartenance à l'établissement public de santé mentale, positionne le centre de formation dans une mission de santé publique, au sein du réseau constitué par les services de soins et les établissements ou associations à caractère sanitaire, médico-social et social du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Ville-Evrard formation contribue ainsi à affirmer son expertise dans le champ de la santé mentale, tout en renforçant les partenariats existants et œuvrant dans ce domaine d'intervention.

L'équipe du service de la formation, sous la responsabilité de la directrice de l'établissement public de santé de Ville-Evrard, Cécilia Boisserie et de Gaëlle Zantman, directrice des ressources humaines et de la formation, est à votre écoute.

Vos contacts

Stéphanie BOSSIN
Responsable de VE formation
courriel : **s.bossin@epsve.fr**
Tél. : 01 43 09 31 84

Angélina BRETEAUX
Assistante de formation
courriel : ve-formation@epsve.fr

NOS VALEURS ET NOTRE PEDAGOGIE A VOTRE SERVICE

Nos valeurs sont celles portées par le service public et par l'exigence de qualité des dispositifs que nous proposons. En psychiatrie, les savoirs sont liés à l'expérience et se construisent dans la confrontation des pratiques où il n'y a jamais une seule manière de faire. Les connaissances et les comportements professionnels sont donc ajustés à la complexité des situations rencontrées.

Dans ce contexte évolutif et d'exigence professionnelle, Ville-Evrard s'est inscrit dans une démarche de développement professionnel continu (D.P.C.) pour les médecins et le personnel paramédical. L'établissement est un organisme de développement professionnel continue (O.D.P.C.), habilité à dispenser des programmes de D.P.C. Ainsi, les professionnels de santé suivant ces formations peuvent donc remplir leur obligation triennale de D.P.C.

Les méthodes pédagogiques proposées privilégient :
- une **démarche réflexive** afin de faire évoluer les pratiques professionnelles individuelles et collectives,
- une **interactivité** entre les professionnels,
- un **questionnement sur l'identité professionnelle** dans un contexte professionnel en constante évolution.

La pluralité des méthodes mobilisées vise à créer une dynamique qui tient compte aussi des différentes modalités d'apprentissage des apprenants.

Les procédés utilisés sont :
- **les apports théoriques** transmis sous forme d'exposés magistraux ou de démonstration,
- **l'analyse de situations cliniques** présentées par les stagiaires ou proposées par le formateur,
- **l'analyse réflexive des pratiques professionnelles** en lien avec les démarches collectives intégrées à l'exercice clinique, selon les méthodes validées par la Haute Autorité de Santé,
- **les jeux de rôles**,
- **le travail intersession proposé aux stagiaires pour analyse et pistes d'amélioration des pratiques**, opérationnelles en situations professionnelles,
- **des séquences de bilan individuel et collectif** à la fin de chaque action pour évaluer la satisfaction des stagiaires et mesurer l'acquisition des compétences du professionnel en formation

NOS ENGAGEMENTS

- le **développement des compétences** des professionnels exerçant dans le secteur du sanitaire, du social et du médico-social de la Seine-Saint-Denis,
- le **réinvestissement** et l'**autonomie** des professionnels dans l'exercice de leur métier,
- des **réponses pratiques** aux besoins en formation dans le domaine de la santé mentale,

Durant chaque session de formation, le respect de la confidentialité des échanges est garanti aux professionnels formés. Nous veillons à l'indépendance des formateurs à l'égard des entreprises fabriquant ou distribuant des produits de santé et sur leur expertise pédagogique.

Nos points forts sont :

- Un accueil et des formations à taille humaine
- L'adaptabilité de nos dispositifs de formation compte tenu du contexte sanitaire

Public

Tous les professionnels exerçant dans le domaine sanitaire, médico-social et social du département de la Seine-Saint-Denis, confrontés à des problématiques de santé mentale.

Action sociale / santé mentale

Public

Personnels socio-éducatifs travaillant sur le département de la Seine-saint-Denis

Durée

6 jours non consécutifs

Conditions particulières :

20 agents

Dates

Groupe 1 : 16 et 17/01, 14 et 15/02, 23 et 24/03/2023

Groupe 2 : 06 et 07/02, 14 et 15/03, 13 et 14/04/2023

Groupe 3 : 17 et 18/04, 23 et 24/05 et 16/06/2023

Groupe 4 : 18 et 19/09, 17 et 18/10, 16 et 17/11/2023

Groupe 5 : 23 et 24/10, 21 et 22/11, 14 et 15/12/2023

Lieu

EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût

Gratuit

Contact

Pour toute demande d'inscription :
a.wojakiewicz@epsve.fr

Objectifs

- Acquérir des connaissances sur la santé mentale
- Articuler les interventions auprès des usagers
- Améliorer le partenariat sur le territoire du 93

Contenus

Jour 1

Matin - Notions de base sur l'organisation des soins psychiatriques

Après-midi - Les conditions du partage d'informations

Jour 2

Matin - Notions de base sur les troubles psychiatriques

Après-midi -Travail sur situations exposées par les participants

Jour 3

Matin - L'infirmier en psychiatrie

Après-midi - L'assistant social en psychiatrie

Jour 4

Matin - Loi du 5 juillet 2011 : soins sans consentement

Après-midi - Analyse de situations de violence exposées par les participants

Jour 5

Matin - Les conduites addictives

Après-midi - Santé mentale et migrations

Jour 6

Matin - Clinique psychosociale : folie, violence, souffrance psychique et santé mentale

Après-midi - Evaluation, par Nathalie Bompays, coordinatrice de l'action sociale

Méthode pédagogique

- Interventions
- Echanges et travail sur des situations amenées par les participants

Informations complémentaires

Un animateur/ modérateur assure l'accompagnement des groupes tout au long de la formation sur chacune des séances.

La formation se déroule sur 6 jours (3 fois 2 jours) répartis sur 3 mois. Les horaires sont de 9h15 à 12h et de 13h45 à 16h45. Les repas peuvent être pris au self de l'hôpital, le tarif visiteur étant appliqué (autour de 7 euros selon les plats choisis).

Intervenants

- **Prisca Martin**, psychologue clinicienne
- **Emilie Bouvry**, psychologue clinicienne
- Docteur **Jordi Molto** et docteur **Eugénia Mascarenhas**, psychiatres
- **Marie Barbaut,** assistante sociale
- **Geoffrey Dupleix**, infirmier
- **Docteur Payen**, psychiatre et pédopsychiatre
- **Ana Marques**, sociologue
- **Jérémy Constant**, éducateur spécialisé
- **Loïc Sscordia**, coordinateur adjoint
- **Nathalie Bompays**, coordinatrice de l'action sociale
- Docteur **Véronique Daoud**, psychiatre et référente médicale de la formation

Addictions : du repérage à la prise en charge (1/2)

Public

Tous les professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes d'addiction

Durée

3 modules de 2 jours

Dates

Module 1 : à déterminer

Module 2 : 11 et 12/01/2023

Module 3 : 28 et 29/03/2023

Lieu

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

500€ prise en charge employeur

300€ prise en charge individuelle

Contact

Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Les addictions constituent un véritable problème de santé publique. Quelle conduite à tenir en santé mentale ? L'association entre les pathologies addictives et psychiatriques est une source majeure de préoccupation et de difficultés pour les professionnels et les équipes des deux champs mais aussi et avant tout pour les personnes concernées et leur entourage, avec une qualité de vie fortement altérée.

Objectif

- Comprendre le processus de dépendance
- Actualiser ses connaissances sur les produits, les effets, les modes de consommation
- Connaitre et identifier les modalités thérapeutiques existantes et le cadre législatif actuel
- Comprendre la problématique psychiatrique associée aux addictions
- Repérer et accompagner les patients

Module 1 - Tabac et cannabis

A déterminer

- Données générales
- Le mécanisme de la dépendance
- Tabac : épidémiologie générale vs. tabagisme en santé mentale
- Techniques d'intervention en tabacologie (atelier)
- Tabac et comorbidités
- Cannabis

Module 2 - Alcool, mésugage médicamenteux et autres drogues illicites

11 et 12 janvier 2023

- Alcool
- Mésusage médicamenteux
- Autres drogues illicites

Addictions : du repérage à la prise en charge (2/2)

Module 3 - Addictions sans subtance, TCA, conduites sexuelles à risque, techniques d'intervention en addictologie

11 et 12 janvier 2023

- **TCA, nutrition et addiction**
- **Addictions sans substance : jeux pathologiques, écrans, cyberaddictions**
- **Conduites sexuelles à risque et substances**
- **Techniques d'intervention en addictologie : RPIB, ETP, EM, ateliers de groupe et/ou**
- **Individuels**
- **Structures de prise en charge, numéros verts**
- **Journées d'échanges, retour d'expérience, guide d'aide à la prescription des substitutions nicotiniques**

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Vidéos et échanges sur expériences

Intervenants

- **Linda Sawadogo**, infirmière
- Docteur **Wanda Yekhlef**
- **Nicoleta Lavrente**, infirmière
- Docteur **Sonia Chelouah**

Sensibilisation aux différents outils d'évaluation diagnostique de l'autisme et au travail d'accompagnement des familles

Public

Tous les professionnels de Niveau 2 (susceptibles de poser des diagnostics)

Durée

3 jours non consécutifs

Dates

A venir

Conditions particulières

Formation destinée aux professionnels confrontés à la question du diagnostic de l'autisme

Lieu

EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne
et UNIDEP (hôpital Jean VERDIER).
Le retour d'expérience se déroulera à l'UNIDEP à l'hôpital Jean VERDIER

Coût pédagogique

750€ prise en charge employeur
450 € prise en charge individuelle

Contact

Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Objectifs

• Sensibiliser les professionnels de Niveau 2, médecins (pédiatres, pédopsychiatre), psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés, infirmiers) à l'utilisation des outils diagnostiques et à la clinique de l'autisme.
• Sensibiliser au travail d'accompagnement des familles dans le cadre de l'évaluation et de l'annonce diagnostique

Contenu

Jour 1

Situer le contexte – Critères diagnostics (CIM 10/DSM V) – Outils diagnostics dans le dispositif de l'UNIDEP – les familles au cœur du dispositif – Sensibilisation aux outils diagnostics pour les professionnels de niveau 2

Jour 2 :

Sensibilisation aux outils diagnostics (suite) et aux outils complémentaires : bilan psychomoteur, bilan sensori-moteur, profil sensoriel, orthophonique et bilan fonctionnel

Jour 3

Analyse de pratiques : retour d'expériences / complément d'enseignement

Méthode pédagogique

• Apports théoriques et méthodologiques

• Cas cliniques, vidéos, mises en situation

Intervenants

Equipe de l'UNIDEP et équipe pluridisciplinaire du secteur de pédopsychiatrie 93I05

Le travail en institution accueillant des patients autistes (avec ou sans deficit intellectuel associé) : module de base

Public

Professionnels auprès de patients autistes

Durée

3 jours non consécutifs

Dates

A venir

Lieu

EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

750 € prise en charge employeur
450 € prise en charge individuelle

Contact

Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Objectifs

- Connaître la clinique de l'autisme et les particularités de cette population
- Connaître les dispositifs d'accompagnement des sujets autistes
- Disposer d'outils de « savoir être » dans la prise en charge de l'autisme
- Savoir établir un cadre de prise en charge (atelier, prise en charge individuelle...)

Contenu

- Perspectives générales sur le contexte de l'autisme en France
- Développement normal et pathologique
- Clinique de l'autisme
- Particularités sensorielles et cognitives
- Dispositifs thérapeutiques éducatifs et pédagogiques dans la prise en charge de l'autisme
- Vécu des équipes travaillant auprès des autistes

Méthode pédagogique

Apport théoriques
Analyse des pratiques professionnelles
Cas concrets
Partage d'expériences

Information complémentaire

Formation pratique permettant l'acquisition et la mise en oeuvre de concepts et de techniques d'accompagnement fondamentaux pour entrer d'emblée dans la pratique.

Intervenants

Equipe pluridisciplinaire du secteur de pédopsychiatrie 93I05

Formation à la rédaction d'articles scientifiques

Public

Tout public

Durée

1 session de 1 journée 1/2

Dates

01/02/2023 de 14h à 17h

02/02/2023 de 9h30 à 17h

Lieu

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût

375 € prise en charge employeur

225 € prise en charge individuelle

Contact

Pour toute d'information, contactez

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Objectifs

- Savoir rédiger des articles

Contenu

1 février 2023

- Faire sa bibliographie : PubMed, Science direct
- Comment choisir sa revue et le type d'article
- Les éléments de soumission : cover letter, highlights etc

2 février 2023

- Les revues de littérature
- Les études de cas : recommandations
- Articles professionnels
- Articles originaux : composition de l'article et rédaction des différentes parties de l'introduction à la conclusion
- Soumission en ligne et réponse aux reviewers

Méthode pédagogique

- Support écrit et visuel pour les parties théoriques

Intervenants :

Equipe du centre de recherche clinique

La douleur en santé mentale : rôle du soignant

Public

Tous professionnels de santé

Durée

2 jours

Dates

Session 1 : 07/ et 08/02/2023

Session 2 : 22 et 23/05/2023

Lieu

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

500€ prise en charge employeur

300 € prise en charge individuelle

Contact

Pour toute d'information, contactez

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Objectifs

- Développer sa capacité à appréhender la douleur dans sa complexité
- Savoir repérer la douleur du patient psychiatrique
- Connaître et savoir utiliser les outils d'évaluation de la douleur mis en place au sein de l'établissement
- Identifier le rôle du soignant dans l'évaluation de la douleur avant et après la mise en route du traitement antalgique
- Harmoniser les pratiques professionnelles au sein de chaque unité

Contenu

- Les outils mis à disposition des professionnels à Ville-Evrard :
  - Le guide d'évaluation de la douleur en santé mentale
  - Les outils d'évaluation préconisés
  - La fiche de traçabilité
  - Le protocole d'antalgique niveau 1
  - La traçabilité de la douleur dans Génois Web
- Le Clud : ses missions et son plan stratégique. La consultation douleur
- Le rôle du soignant et de l'équipe dans la prise en charge de la douleur du patient avant et après la mise en route du traitement antalgique
- La consultation douleur
- Douleur et recherche

Méthode pédagogique

- Formation interactive et pratico-pratique à partir de situations concrètes apportées par les participants ou les formateurs
- Cas concrets
- Apports théoriques
- Analyse des situations cliniques et partage d'expériences professionnelles

Intervenants

- Docteur **Wanda Yekhlef**
- **Delphine Dubreuil**, infirmière

Sensibilisation aux notions d'éthique soignante

Public
Le personnel soignant

Durée
2 jours non consécutifs

Conditions particulières
15 agents

Dates
Les 17/04/2023 et 19/06/2023

Lieu
EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique
500 € prise en charge employeur
300 € prise en charge individuelle

Contact
Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Objectifs

Définir l'éthique, la situer dans sa relation au soin et envisager les thèmes qu'elle soulève en psychiatrie, restaurer le doute en tant que qualité réflexive de la pratique soignante, nuancer son regard sur la différence.

Contenu

Définir l'éthique

- Distinguer l'éthique de la morale
- Ethique soignante : pas de soins sans pensée du soin
- Que puis-je faire ? Que dois-je faire ? Comment agir ?

Présentation à grands traits des grands courants et notions de l'éthique

- L'utilitarisme
- Le déontologisme
- L'éthique des vertus

Approche de notions au travers de situations pratiques

- Responsabilité et vulnérabilité
- Sagesse pratique
- Asymétries de la relation soignante, liberté
- Libre arbitre, autonomie
- Hétéronomie
- Peut-on vouloir pour l'autre ? Que peut-il être reconnu à qui n'est pas reconnu l'usage de la raison ?

Méthode pédagogique

- Définitions et discussion de notions, débats et cas pratiques
- Exercices d'écriture, notions discutées, commentaires et propositions de lectures

Intervenants

- **Laurent Berges**, ergothérapeute
- Docteur **Mylène Garo**

Ethnopsychiatrie : initiation

Public

Tout public

Durée

5 jours

Conditions particulières

15 agents

Dates

Séance 1 : 09/01/2023

Séance 2 : 13/02/2023

Séance 3 : 13/03/2023

Séance 4 : 17/04/2023

Séance 5 : 15/05/2023

Séance 6 : 12/06/2023

Lieu

EPS Ville Evrard

Clos Bénard

5, rue Léger-Félicité Sonthonax

Aubervilliers

Coût pédagogique

Coût à la journée (5 jours)

250 € prise en charge employeur

150 € prise en charge individuelle

Contact

Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

9 janvier 2023

- Introduction à l'ethnopsychiatrie

Intervenants

Docteur Madjid Belaid, psychiatre UDIE, responsable unité fonctionnelle

13 février 2023

- Histoire de l'unité, présentation de la fonction accueil (indication, orientation, prise en charge
- Le rôle et la fonction de l'assistante sociale en ethnopsychiatrie
- Présentation du cadre de la consultation de groupe d'ethnopsychiatrie
- Cas clinique

Intervenants

- **Laure Jegou** assistante médico-administrative UDIE
- **Marie Saint Polmaydieu,** assistante sociale
- **Dimitri Nicolle**, psychologue clinicien UDIE
- **Otmane Meniri,** psychologue clininicien UDIE

13 mars 2023

- La fonction infirmière en etchnopsychiatrie et situations cliniques
- Le système de parenté : théorie et cas cliniques

Intervenants

- **Frédérique Dembele**, infirmière UDIE
- **Thérèse Gandon,** infirmière UDIE
- **Floriance Riou**, psychologue clinicienne UDIE

17 avril 2023

- Le Rokia, entre tradition et religion. Contexte socioculturel, étiologie, fabrication du thérapeute et principes de traitement
- Articulation de la médecine traditionnelle et de la médecine conventionnelle

dans la lutte contre les maladies (par exemple le paludisme au Mali

Intervenants

- Docteur **Madjid Belaid**, psychiatre
- Docteur **Ogobara Kodio**, psychiatre

Initiation (suite)

15 mai 2023

- Clinique et anthropologie. Exemple du Burkina Faso sur le corps biologique et corps social
- Object d'intiation : rencontre avec un chasseur Dozo.

Intervenants

Docteur **Madjid Belaid**, psychiatre UDIE

Docteur **Ogobara Kodi**o, psychiatre

12 juin 2023

- Synthèse et conclusion

Intervenants :

- **Christine Théodore,** psychologue responsable clinicienne UDIE

Pratique en zoothérapie de l'âne

Public

Professionnels de la santé ou du médico-social intéressé par la médiation par l'animal et souhaitant mettre en place un projet de médiation dans sa structure

Durée

3 jours

Conditions particulières :

6 agents

Dates

Session 1 : du mardi 9 au jeudi 11 mai 2023

Session 2 : du mardi 13 au jeudi 15 juin 2023

Session 3 : du mardi 12 au jeudi 14 septembre 2023

Lieu

EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût

750 € prise en charge employeur
450 € prise en charge individuelle

Contact

ve.formation@epsve.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Objectifs

- Découvrir la médiation par l'animal et la zoothérapie et leurs applications auprès des patients porteurs de troubles psychiques et/ou psychiatriques
- S'initier à la mise en pratique avec les animaux médiateurs de l'EPS de Ville-Evrard et des « Z'amis de Nono »
- Développer des connaissances sur l'âne, son comportement et sa gestion, dans le cadre de la médiation

Contenu

- Connaissances de base, pratiques et théoriques, sur les besoins de l'âne, afin de pouvoir installer des conditions environnementales, de soins et d'activités respectueuses et sécurisées pour l'animal
- Connaissances du matériel techniques asin
- Mise en pratique et expérimentation d'exercices de médiation
- Observation de séances de médiation par l'âne avec des patients
- Apports théoriques sur la zoothérapie

Méthode pédagogique

- Support écrit et visuel pour les parties théoriques
- Exercices pratiques en extérieur avec les ânes de l'EPS Ville-Evrard
- Observations de séances avec les patients

Intervenants :

- **Ermelinda Hadey**, zoothérapeute
- **François Hadey,** ânier
- **Audrey Seffar**, infirmière
- **Mélanie Vernay**, infirmière

Déclaration et analyse des évènements indésirables : outils, méthodes et retour d'expérience type (CREX)

Public

Personnel médical et paramédical

Durée

1 jour

Dates

Session 1 : 17/02/2023 de 9h30 à 12h30

Session 2 : 24/11/2023 de 9h30 à 12h30

Session 3 : à déterminer

Session 4 : à déterminer

Lieu

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

250€ prise en charge employeur

150€ prise en charge individuelle

Contact

Pour toute demande d'information, contactez ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Objectifs

- Connaître les définitions en matière de gestion des risques.
- Connaître l'organisation de la démarche de gestion des risques associés aux soins développée au sein de l'établissement.
- Identifier et déclarer les événements indésirables associés aux soins.
- Mieux comprendre les échelles décisionnelles en matière de gestion des risques.
- Appréhender l'analyse d'un événement indésirable : outils, méthodes (ALARM, Ishikawa…), et fonctionnement d'un Comité de Retour d'Expérience.

Contenu

Module n°1 : L'organisation de la gestion des risques liés aux soins

- Quizz en matière de gestion des risques : rappels définitions et aspects réglementaires.
- Echelles de décision.
- La déclaration des événements indésirables (nature, déclaration sur le logiciel dédié et circuit de traitement).
- Outils et méthodes en matière d'analyse des causes.
- Le fonctionnement d'un CREX.

Module n°2 : La méthode et les outils d'analyse ALARM au travers de cas pratiques

- Présentation des documents-type d'analyse et de la grille d'analyse ALARM.
- Analyse de cas pratiques.

Une journée de bilan à 6 mois est prévue pour faire le point sur la mise en pratique de la méthode d'analyse et/ou la mise en place d'un CREX.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques, cas concrets et analyse des pratiques professionnelles

Intervenants

- **Souhila Guenineche**, assistante qualité et risques

La réhabilitation psychosociale : initiation

Public

Personnel soignant

Durée

3 sessions de 1 jour

Conditions particulières

12 agents

Dates :

Session 1 : 06/02/2023 9h30 à 17h

Session 2 : 22/05/2023 9h30 à 17h

Session 3 : 02/10/2023 9h30 à 17h

Lieu

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 avenue Jean-Jaurès

Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

250€ charge en charge employeur

150 € charge en charge individuelle

Contact

Tél. : 01 43 09 31 06

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Objectifs

• Comprendre et s'approprier les approches mobilisées dans le champ de la réhabilitation psychosociale

Contenu

• Cerner les concepts de la réhabilitation psychosociale (2h)

• Identifier et définir les interventions attachées à la réhabilitation psychosociale (1h)

• La réhabilitation psychosociale orientée rétablissement : quelle posture ? Exercice pratique (30 minutes)

• Les établissements en lien avec la réhabilitation psychosociale (1h)

• Illustrations de pratiques de réhabilitation psychosociale (1h)

• Aller vers le rétablissement – exercice pratique (1h)

Méthode pédagogique

• Apports conceptuels

• Mises en situation

• Cas concrets

Intervenants

Equipe du centre de recherche clinique

Auteurs d'infraction à caractère sexuel adultes

Public
Les professionnels soignants, de la justice, des champs social et médico-social

Durée
2 jours

Dates
Les 11 et 12/01/2023

Lieu
EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique
Gratuit - Repas libre

Contact
inscriptioncriavs@epsve.fr
Pré-inscription obligatoire auprès du CRIAVS Ile de France Nord-Est

Objectifs

- Acquérir des notions sur l'histoire des violences sexuelles et de leurs représentations
- Savoir appréhender le parcours judiciaire des auteurs de violence sexuelle
- Reconnaître les différents types de soins pénalement ordonnés
- Connaître les éléments psychopathologiques qui sous-tendent la clinique des auteurs d'infraction à caractère sexuel
- Connaître les dispositifs de prise en charge et leurs modalités

11 janvier 2023

9h15 – 12h : Problématique de la violence sexuelle
- Approche historique des violences sexuelles
- Représentations sociales de la violence sexuelle

14h – 17h : Approche du cadre juridique
- Loi du suivi socio-judiciaire
- Obligation et injonction de soins
- Rôle, missions du JAP et travail avec les acteurs de terrain
- Attente de la justice vis-à-vis de la psychiatrie

12 janvier 2023

9h15 – 12h : Eléments psychopathologiques
- Perversions sexuelles / Perversité
- Troubles de la personnalité
- Déni, clivage, passage à l'acte

14h – 17h : Dispositifs de prise en charge
- Orientation des auteurs de violence
- Evaluation des auteurs de violence
- Spécificités des prises en charge

Intervenants

- Docteur **Daniel Pinède**, psychiatre, CCRIAVS Ile de France Nord-Est
- **Nicolas Estano**, psychologue, CCRIAVS Ile de France Nord-Est

Auteurs d'infraction à caractère sexuel adolescents

Public

Les professionnels soignants, de la justice, des champs social et médico-social

Durée

2 jours

Dates

Les 12 et 13/10/2023

Lieu

EPS Ville Evrard
Pavillon Touraine
202 avenue Jean-Jaurès
Neuilly-sur-Marne

Coût pédagogique

Gratuit - Repas libre

Contact

inscriptioncriavs@epsve.fr
Pré-inscription obligatoire auprès du CRIAVS Ile de France Nord-Est

Objectifs

- Connaître les aspects généraux concernant les AVS
- Acquérir des repères clinqiues et psychotapthologiques
- Apprendre les spécificités clinqiues et de prise en charge des adolescents AVS
- Se questionner sur l'articulation soin-justice

12 octobre 2023

9h15 – 17h

- Présentation du CCRIAVS
- Aspects généraux concernant les AVS
- Aspects cliniques
- Modalités de prises en charge thérapeutique et parcours de l'adolescent AVS

13 octobre 2023

9h15 – 17h

- Réseau et partenariats
- Articulation soins-justice
- Articulation mission d'appui auprès des équipes et suivi psychothérapique de l'adolescents AVS
- Quelle place pour les familles dans le suivi des adolescents
- Le temps de l'accompagnement thérapeutique : quelle place et quels objectifs pour les adolescents suivis par l'ASE et la PJJ

Intervenants

- Docteur **Sandrine Bonneton**, pédopsychiatre, CCRIAVS Ile de France Nord-Est
- **Laurence Dabrowski**, psychologue clinicienne, CCRIAVS
- **Emilie Bouvry,** psychologue clinicienne, CCRIAVS
- **Géraldine Lenfant**, infirmière, CCRIAVS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de formations proposées par l'organisme de formation « Ville-Evrard Formation ».

Article 1. Principes

Les présentes conditions générales expriment les obligations de chacune des parties. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente.
Elles sont valables pour la période de mise en œuvre du catalogue de formation 2023 et de sa mise en ligne.

Article 2. Contenu

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations proposée par l'organisme de formation VE-Formation à l'acheteur.
Le catalogue de formation mis en ligne a vocation à informer l'acheteur sur les produits de formation (titre de la formation, dates, prix, prérequis, public cible, accessibilité, objectifs, contenus, méthodes pédagogiques, validation, intervenants) et sur l'organisme de formation VE-Formation (l'équipe, le règlement intérieur).

Article 3. Informations précontractuelles

L'acheteur reconnaît avoir eu connaissance à la conclusion de la convention, d'une manière lisible et compréhensible, des conditions générales de vente relatives aux :

- caractéristiques essentielles de l'action de formation,
- prix de la formation,
- frais supplémentaires au prix de la formation,
- informations générales concernant le vendeur.

Article 4. La commande

La commande d'une formation est réputée faite une fois la réception du bulletin d'inscription dûment signé avec le cachet de l'établissement par l'acheteur à VE-Formation par voie électronique à ve-formation@epsve.fr ou par voie postale adressé à EPS Ville-Evrard, VE formation, service de la formation, 202 avenue jean-Jaurès, 93330 Neuilly-sur-Marne.

Article 5. Le règlement intérieur

L'acheteur a pris connaissance du règlement intérieur avant l'inscription. Le règlement intérieur est consultable dans la catalogue de formation 2023 ainsi que sur le site internet de Ville-Evrard.

Article 6. L'inscription

Un accusé réception du bulletin d'inscription est envoyé par VE- Formation à l'acheteur dans un délai de 5 jours ouvrés par voie électronique. Une convention de formation professionnelle est établie avec l'établissement acheteur. L'inscription est réputée définitive à la réception par VE- Formation de la convention signée.

.

Article 7. Annulation – report – remplacement

Ville-Evrard Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation pour raison d'un nombre insuffisant de stagiaire inscrits, et d'ajuster sa formation pour toute autre nécessité liée à un contexte exceptionnel. Ville-Evrard Formation s'engage à en informer l'acheteur dans un délai de 10 jours ouvrés. Il est possible de reporter l'inscription sur une session ultérieure à la demande de l'acheteur. Ville-Evrard Formation se réserve la possibilité de changer de formateur(s) pour une formation.

L'acheteur a la possibilité de remplacer un participant par un autre sur demande écrite électronique à Ville-Evrard formation 1 jour avant le début de la formation (ve-formation@epsve.fr). Aucune facturation supplémentaire n'est appliquée dans ce cas. En cas d'annulation de la part de l'acheteur sans demande de report sur une autre session jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation des frais de 50% du prix.

De la formation sont dus à Ville-Evrard Formation. En cas d'annulation par l'acheteur moins de 5 jours avant le début de la formation 100% du prix du stage sont dus à Ville-Evrard Formation. Toute formation démarrée quelle que soit la durée à venir est dû en totalité.

Article 8. Le prix

Le vendeur s'engage à appliquer le tarif en vigueur indiqué au moment de la commande sous réserve de disponibilité à cette date. Le prix indiqué en euros correspond au coût pédagogique et ne prend pas en compte les frais de livraison de matériel pédagogique s'il y a lieu, ni les frais concernant le(s) formateur(s) relatifs au déplacement-restauration-hébergement lorsque le stage est planifié sur le site de l'acheteur.

Article 9. Attestation

Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire précisant : le titre du stage, les dates, les objectifs de la formation-compétences attendues s'il y a lieu, la nature de la formation avec le programme et les méthodes pédagogiques, les résultats d'évaluation des acquis de la formation s'il y a lieu. Une attestation de DPC s'il y a lieu est remise à chaque stagiaire précisant : le N° RPPS ou ADELI, le titre de la formation, le type d'action, l'orientation nationale, le n° d'enregistrement ODPC de Ville-Evrard Formation.

Article 10.Protection des données personnelles

VE-Formation s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité relatives à la protection des données personnelles dans le cadre d'un R.G.P.D. (règlement général de protection des données) au sein de l'EPS Ville-Evrard.

Si vous souhaitez bénéficier d'un droit à effacement, c'est-à-dire une suppression de toutes vos données à caractère personnel, vous devez transmettre votre demande à ve-formation@epsve.fr.

REGLEMENT INTERIEUR

Organisme Ville-Evrard Formation

Vu le règlement intérieur de l'EPS Ville-Evrard qui s'appuie sur le code de la santé publique et autres textes régissant les établissements publics de santé. Il est arrêté le règlement intérieur suivant :

PRÉAMBULE

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent règlement intérieur est destiné aux stagiaires de VE- Formation de Ville-Evrard, organisme enregistré auprès de la Préfecture de région Ile de France sous le N°1193P002593. Il fixe les règles en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité, applicables lors des actions de formation organisées dans le cadre de la formation professionnelle.
Ces actions de formation se déroulent dans les salles de formation situées au sein de l'EPS Ville-Evrard pour les formations.

Le présent règlement est pris en application conformément aux articles L. 6352-3 et R. 6352-1 du Code du travail.
Ville Evrard et l'organisme VE Formation déclarent n'avoir aucun lien d'intérêt avec toutes les industries pharmaceutiques.

Section 1. RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 1. Objet et champ d'application du règlement

Tout stagiaire prend connaissance du règlement intérieur, en accepte les conditions, et s'engage à les respecter.
Le présent règlement intérieur s'impose à tous les stagiaires et fait l'objet d'un affichage dans les locaux de VE-Formation.
Le règlement intérieur inclus dans le catalogue de formation est aussi consultable sur le site Internet de Ville-Evrard.

Article 2. Principes généraux

VE Formation, se situant dans l'enceinte d'un établissement public de santé, les règles concernant les lieux publics s'appliquent à tous les stagiaires. Les règles en matière d'hygiène et de sécurité doivent être respectées au sein de l'établissement. Les effets personnels des stagiaires sont sous leur responsabilité : l'organisme Ville-Evrard Formation ne peut être tenu responsable en cas de vol.
Tout déplacement doit s'effectuer avec discrétion et en respectant les règles de sécurité.

Article 3. Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à l'entrée des locaux de VE-Formation de manière à être identifiés par les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'intervenant ou par tout agent de l'établissement.

Les stagiaires doivent participer aux exercices d'évacuation des locaux lorsqu'ils sont organisés.

Article 4. Boissons alcoolisées, substances toxiques

L'introduction et/ou la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées dans les locaux de formation est interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les locaux de VE-Formation en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue.

Article 5. Interdiction de fumer

En référence à la législation anti-tabac applicable aux lieux publics, toutes les salles de cours et couloirs de VE-Formation sont considérées comme des lieux non-fumeurs.

L'usage de la cigarette électronique est interdit dans les locaux de VE-Formation conformément à l'article 28 de la loi santé.

Article 6. Accident

Tout accident en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

En application de l'article R. 6342-3 créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) : en matière d'accidents du travail, les obligations autres que celles qui concernent le paiement des cotisations incombent à la personne ou à l'organisme responsable de la gestion du centre où le stage est accompli.

Section 2. DISCIPLINE GENERALE

Article 7. Assiduité du stagiaire en formation

Les stagiaires doivent respecter les horaires de cours et être assidus. Les absences doivent être justifiées.

En règle générale, les formations se déroulent entre 9 heures et 17 heures le temps du déjeuner inclus.

Une feuille d'émargement est à signer tous les jours (matin et après-midi).

Les stagiaires doivent prévenir en cas d'absence ou de retard. Les absences pour congés légaux (maladie, enfant malade ou événement familial proche) doivent être signalées par le stagiaire à VE-Formation et à son établissement employeur dans les 48 heures puis confirmées par pièces justificatives.

Article 8. Accès aux locaux de formation

Les locaux sont accessibles pendant les heures de formation.

Article 9. Tenue, comportement

L'enregistrement audio et/ou vidéo d'une séquence de formation n'est pas autorisé. Un distributeur de boissons est à la disposition des stagiaires. Les boissons sont à consommer dans l'espace détente.
Les stagiaires ont la possibilité de prendre leur repas au restaurant du personnel de l'établissement. Les salles de cours ne doivent pas être utilisées à cet effet.

Article 10. Utilisation du matériel

Le matériel des salles de formation est exclusivement réservé à l'usage de la formation et ne doit pas être déplacé en dehors des locaux. Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état le matériel qui leur est confié. Les stagiaires doivent signaler aux formateurs tout matériel défectueux. Il est interdit d'emporter sans autorisation des objets appartenant à l'établissement d'accueil.
La Bibliothèque de l'établissement est à la disposition des stagiaires aux jours et horaires d'ouverture de celle-ci.

Article 11. Sanctions disciplinaires

Conformément au Chapitre II, section II du Code du Travail, en cas de manquement à la discipline, le responsable VE-Formation de Ville-Evrard a la possibilité d'interrompre la formation du stagiaire de manière temporaire ou définitive, après avoir prévenu le représentant de la direction de l'établissement client employant le stagiaire.

ACCES ET CONTACT

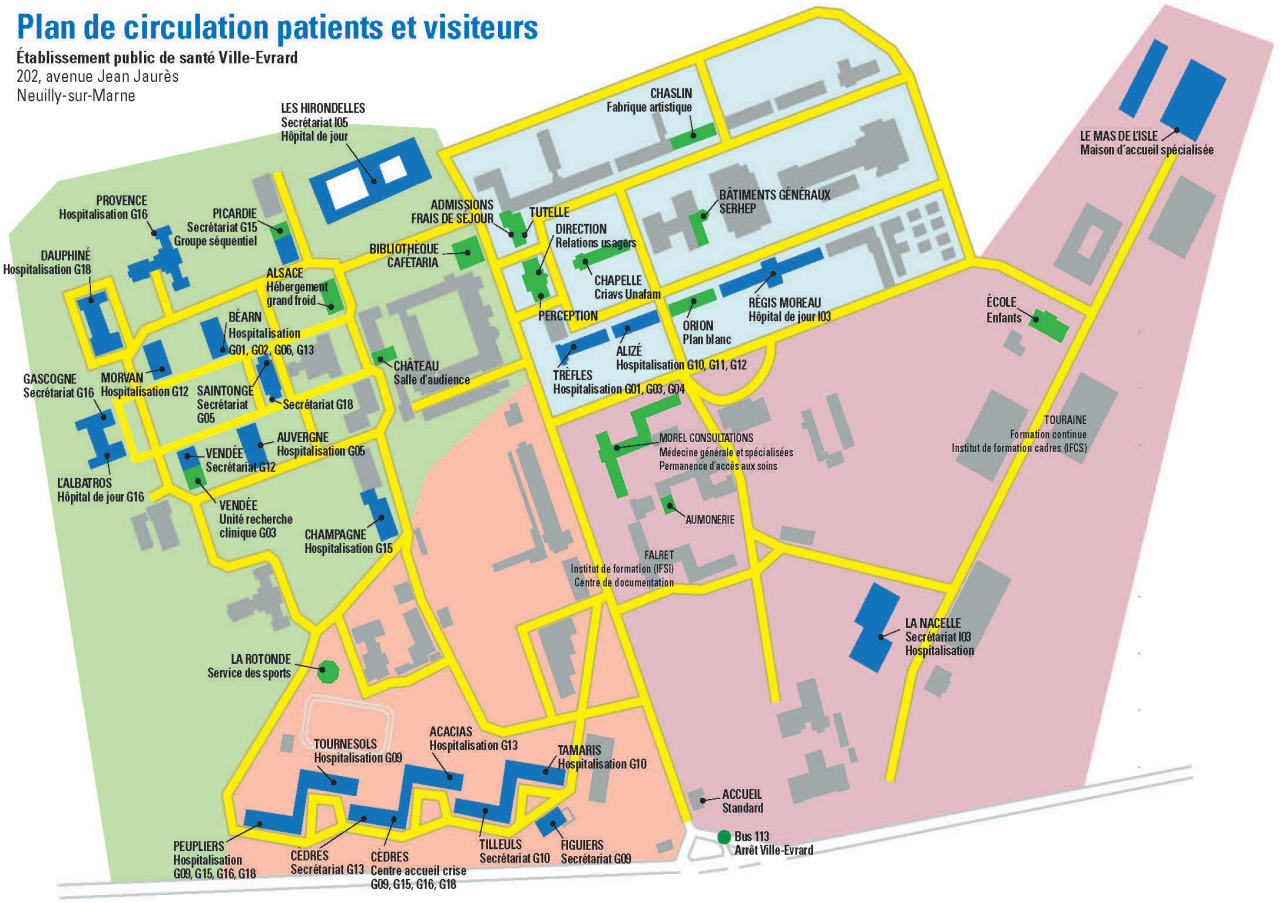

Accès à l'EPS Ville-Evrard

En voiture depuis Paris :

Périphérique > A4 puis A86 direction Le Perreux, puis N34

Périphérique > A4 Sortie Noisy-le-Grand, direction Neuilly-sur-Marne puis N34

De Paris en transports en commun :

RER A direction Marne-la-Vallée > arrêt Neuilly Plaisance puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne descendre à l'arrêt «Ville-Evrard»

RER E - arrêt Chelles puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne > descendre à l'arrêt «Ville-Evrard»

Afin d'estimer votre temps de parcours et/ou de trouver un autre intinéraire, vous pouvez vous informer sur le site : www.ratp.fr :

- Ville de destination : Neuilly-sur-Marne
- Arrêt du RER A : Neuilly Plaisance
- Arrêt du bus 113 : «Ville-Evrard»

Pour nous contacter : ve-formation@epsve.fr - 01.43.09.31.84

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant

NOM DE NAISSANCE : ..... NOM D'USAGE : .....
PRENOM : .....
PROFESSION :
☐ MEDECIN ☐ PSYCHOLOGUE ☐ CADRE DE SANTE ☐ INFIRMIER(E ☐ AIDE SOIGNANT(E)
☐ ERGOTHERAPEUTHE ☐ PSYCHOMOTRICIEN (NE) ☐ AUTRE (précisez) : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
TEL DOMICILE : ..... TEL PORTABLE : .....

Etablissement employeur

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....
N° DE SIRET : .....
SERVICE : ..... TEL SERVICE..... @ : .....
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE FORMATION : .....
TEL DU SERVICE DE LA FORMATION : ..... @ : .....

Prise en charge financière

☐ PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR AVEC ACCORD DU DIRECTEUR ☐ PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

INTITULE DE LA FORMATION :	
DATE DE LA FORMATION :	
COUT DE LA FORMATION :	
LIEU DE LA FORMATION :	

CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure prévue au catalogue. Vous pouvez également remplacer un collaborateur en nous communiquant ses coordonnées par écrit ou par mail. En cas d'annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de report ni de remplacement, les frais suivants seront appliqués :

- 50% du montant en cas d'annulation dans les 10 jours avant le début de la formation ;
- 100% du montant en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ;
- Toute formation démarrée est due en totalité ;
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, Ville Evrard Formation se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue.
Ville Evrard Formation se réserve le droit de reporter la formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Date : .....

Signature du participant	Signature du Directeur (si prise en charge employeur) & cachet de l'employeur

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLETE A :
VILLE-EVRARD FORMATION- service de la formation, 202, AVENUE JEAN-JAURES, 93330 NEUILLY SUR MARNE ou à l'adresse mail : ve-formation @ epsve.fr

Etablissement public de santé de Ville-Evrard
202 avenue Jean-Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne